

## DEC131879DR14

### Décision portant nomination de Monsieur Philippe PRONO aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR 8241 – LCC.

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination ;

**Vu** la décision n°DEC130250INC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant nomination de M. BOUSSEKSOU Azzedine en tant que directeur par intérim du Laboratoire de Chimie de Coordination ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 16 avril 2013 ;

Considérant que Monsieur Philippe PRONO (TCN) a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par l'Université de Toulouse III - Paul Sabatier et le CNRS à Toulouse du 25 au 27 mars et du 2 au 4 avril 2013 ;

Article 1 : Monsieur Philippe PRONO, technicien de la recherche au CNRS, est nommé Assistant de Prévention (AP) dans l'unité du CNRS n° 8241, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Monsieur Philippe PRONO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'AP, Monsieur Philippe PRONO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 juin 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées



Laboratoire de Chimie  
de Coordination

[www.lcc-toulouse.fr](http://www.lcc-toulouse.fr)

205 route de Narbonne  
31077 Toulouse Cedex 4  
France

T. +33 5 61 33 31 00  
F. +33 5 61 55 30 03  
UPR 8241